

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 2 MAI 2024**

Le conseil municipal de Jumilhac-le-Grand s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Pépite le jeudi 2 mai 2024 à 20h00 selon la convocation en date du 29 avril 2024 sous la présidence du maire, Annick MAURUSSANE ; Maryse MEYNIER étant désignée comme secrétaire de séance.

Présents : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – François BOISSARD – Isabelle LIU GOUVRIT – Laurent BOUCHET – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

Procurations : Corine VAN DER PLAS a donné procuration à Annick MAURUSSANE.
Francine BOISSARD a donné procuration à Laurent BOUCHET.
Max GUIGUES a donné procuration à Maryse MEYNIER.

Absents excusés : Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – Max GUIGUES

Absent : Ludovic CHAMINADE

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 09-04-2024
- Décision modificative budget annexe eau et assainissement
- Marché réhabilitation gîtes – Lot 1
- SDE 24 – Eclairage public rues du Bois Charmant et Teyssieras
- SDE 24 – Eclairage public boulevard Darnet
- ATD 24 – Accompagnement applicatif base adresse
- Demande aliénation M. Marcel PICOT
- Questions diverses

Mme Isabelle FAURE, conseillère municipale, a présenté, par lettre en date du 29 février 2024, reçue en mairie le 6 mars 2024, sa démission du conseil municipal de Jumilhac le Grand.

Conformément à l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur la liste « A votre service », immédiatement après le dernier élu, remplissant encore les conditions d'éligibilité, est appelé à remplacer le conseiller municipal démissionnaire.

M. Laurent BOUCHET a accepté d'intégrer le conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de l'installation de M. Laurent BOUCHET en qualité de conseiller municipal.

Madame le Maire lui demande de prendre connaissances des commissions municipales afin de qu'il puisse se positionner sur les commissions auxquelles il souhaite participer.

**Délibération n°2024/47 portant sur l'approbation du
procès-verbal de la réunion
du conseil municipal du 09-04-2024**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 avril 2024.

(14 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE + procuration – Maryse MEYNIER + procuration – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – François BOISSARD – Isabelle LIU GOVRIT – Laurent BOUCHET + procuration – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2024/48 portant sur la décision modificative n°1 du budget annexe eau et assainissement

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget annexe eau et assainissement, afin d'inscrire la recette d'investissement au 1068 oubliée lors de la préparation du budget primitif 2024. Elle propose d'approuver les écritures suivantes :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Autres réserves				1068	H.O.	29 734.33
Subventions d'équipement	131	H.O.	29 734.33			
Investissement recettes			29 734.33			29 734.33
		Solde	0.00			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la décision modificative.

(14 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE + procuration – Maryse MEYNIER + procuration – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – François BOISSARD – Isabelle LIU GOVRIT – Laurent BOUCHET + procuration – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2024/49 portant sur l'attribution du marché concernant la réhabilitation des gîtes de La Perdicie – Lot 1 suite relance

Vu le code de la commande publique,

Vu la consultation établie en procédure adaptée qui s'est déroulée du 15/03/24 au 05/04/24,

Vu le rapport d'analyse de l'unique offre présenté par le maître d'œuvre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer le marché public suivant :

REHABILITATION DU VILLAGE DE GÎTES DE LA PERDICIE

Lot 1 : Bardage – Menuiseries extérieures – Reprise toiture – Zinguerie

ARBRE CONSTRUCTION
8 Route de Bellevue
16220 ROUZEDE
Montant du marché : 412 970.82 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

(14 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE + procuration – Maryse MEYNIER + procuration – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – François BOISSARD – Isabelle LIU GOUVRIT – Laurent BOUCHET + procuration – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2024/50 portant sur des travaux d'éclairage public Rue du Bois Charmant et Rue Teyssieras

La commune de Jumilhac-le-Grand, adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.

Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant :
EP//EFF Rue du Bois Charmant et Rue Teyssieras

L'ensemble de l'opération est estimé à **48 744.23 € TTC**.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

S'agissant de travaux « Travaux coordonnés ER-EP » et en application du règlement d'intervention adopté le 14 décembre 2022, la participation de la commune s'élève à 55 % de la dépense HT, soit un montant estimé à **22 341.11 € HT**.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24. La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil :**

- **Approuve** le dossier qui lui est présenté,
- **Demande** au SDE 24 de réaliser les travaux au 3ème trimestre 2024,
- **S'engage** à inscrire cette dépense au budget de la commune,

- **S'engage** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette,
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

(14 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE + procuration – Maryse MEYNIER + procuration – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – François BOISSARD – Isabelle LIU GOUVRIT – Laurent BOUCHET + procuration – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2024/51 portant sur des travaux d'éclairage public Boulevard Darnet

La commune de Jumilhac-le-Grand, adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.

Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant :
Reprise EP Boulevard Darnet

L'ensemble de l'opération est estimé à **28 766.26 € TTC**.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

S'agissant de travaux « Déplacement d'ouvrage à la demande de la commune » et en application du règlement d'intervention adopté le 14 décembre 2022, la participation de la commune s'élève à 80 % de la dépense HT, soit un montant estimé à **19 177.51 € HT**.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24. La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil :**

- **Approuve** le dossier qui lui est présenté,
- **Demande** au SDE 24 de réaliser les travaux au 3ème trimestre 2024,
- **S'engage** à inscrire cette dépense au budget de la commune,

- **S'engage** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette,
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

(14 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE + procuration – Maryse MEYNIER + procuration – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – François BOISSARD – Isabelle LIU GOUVRIT – Laurent BOUCHET + procuration – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2024/52 portant sur une convention d'accompagnement sur l'applicatif Base Adresse Locale

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la Convention d'accompagnement sur l'applicatif Base Adresse Locale pour l'année 2024 proposé par l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD24).

La participation financière 2024 de la Commune s'élève à 100 €, montant révisable annuellement par délibération du Conseil d'Administration de l'ATD24. La présente convention est signée pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement une fois pour la même durée.

Après avoir écouté l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de donner son accord pour profiter de cet accompagnement et autorise le Maire à signer la Convention d'accompagnement sur l'applicatif Base Adresse Locale.

(14 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE + procuration – Maryse MEYNIER + procuration – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – François BOISSARD – Isabelle LIU GOUVRIT – Laurent BOUCHET + procuration – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2024/53 portant sur la demande de M. Marcel PICOT pour l'aliénation d'un chemin rural au Cheyrou

Madame le Maire donne lecture du courrier 04/04/2024 de M. Marcel PICOT qui demande à nouveau l'aliénation d'une partie d'un chemin rural au Cheyrou qui jouxte sa propriété.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la décision prise par le conseil municipal lors de sa séance du 27/06/2022 concernant la même demande.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une opération d'aménagement foncier est actuellement en cours dans ce secteur et précise que cette demande pourra être étudiée dans le cadre de cette procédure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne un avis défavorable pour l'aliénation d'une partie d'un chemin rural au Cheyrou.

(5 POUR – 8 CONTRE – 1 ABSTENTION)

Votes POUR : Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT – Anne-Marie POUYADOUX

Votes CONTRE : Annick MAURUSSANE + procuration – Maryse MEYNIER + procuration – François BOISSARD – Isabelle LIU GOUVRIT – Laurent BOUCHET + procuration

Abstention : Jean-Marc BUISSON

Questions diverses :

Madame le Maire

- Courrier du club des Colombines de Thiviers qui sollicite la commune pour leur offrir une coupe pour le championnat régional qu'il organise. Le conseil municipal donne un avis défavorable.
- Lecture de la demande du camping La Chatonnière concernant la gratuité de la piscine municipale pour les vacanciers de leur camping. Madame le Maire propose de leur rappeler qu'ils peuvent acheter des carnets de 25 entrées à un tarif préférentiel pour les donner à leurs vacanciers.
- Madame le Maire fait un point sur le transfert de l'eau potable et de l'assainissement collectif avant le 1^{er} janvier 2026.
- Madame le Maire fait un compte-rendu de la 1^{ère} réunion de travail avec l'entreprise retenue pour les travaux du Pont du Bost.
- Madame le Maire informe le conseil municipal que la consultation publique portant sur la nature et l'étendue des droits de chaque propriétaire sur les parcelles soumises à l'AFAFE se déroulera du 13 mai au 12 juin 2024.

Jean-Marc BUISSON pose une question sur les dégradations faites sur les routes suite aux travaux de la fibre. Pascal COURNARIE lui répond qu'il est prévu que l'entreprise regoudronne les routes dégradées.

Réunion PLUI du 30/04/2024, Jean-Marc BUISSON demande à Madame le Maire comment elle envisage de travailler sur ce dossier. Madame le Maire lui répond qu'elle pense créer plusieurs commissions municipales de travail.

A la demande de Madame le Maire, François BOISSARD fait le point sur l'avancement du chantier du logement PMR.

François BOISSARD demande à Jean-Marc BUISSON s'il a avancé sur le dossier de cessation d'activité dont il a été chargé de s'occuper lors de la réunion du 18/03/2024. Jean-Marc BUISSON lui répond que plusieurs pistes sont encore à étudier.

Fin de séance 21h30

Signature du Maire et du Secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Marc Buisson', with a long horizontal flourish extending to the right.